

# Conditions d'inscription comme panéliste souhaitant participer aux études de marché organisées par IntotheMinds

Version 1, applicable à dater du 01/10/2019 pour la Belgique, la France et le Luxembourg

## I. Objet, définitions et territorialité

### ARTICLE 1 : OBJET

- 1.1. Le site [www.intotheminds.com](http://www.intotheminds.com) (ci-après dénommée le « Site »), auquel vous êtes actuellement connecté, est exploité par la SPRL IntotheMinds (ci-après dénommée « IntotheMinds »), société de droit belge inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 541.620.284, et dont le siège social est établi rue Général Capiaumont n° 11 à 1040 Bruxelles (Téléphone : +32 2 347 45 86 - email : [info@intotheminds.com](mailto:info@intotheminds.com)).
- 1.2. Les présentes Conditions d'inscription contiennent l'ensemble des clauses qui régissent l'inscription des personnes souhaitant participer, comme Panélistes, aux Etudes de marché qui sont organisées pour compte des Clients entreprises d'IntotheMinds. La manière dont IntotheMinds traite les Données personnelles des Panélistes enregistrés dans sa base de données est décrite ci-dessous au point III. En outre, les [Conditions d'utilisation](#) de ce Site, dont vous avez déjà accepté les termes en naviguant sur celui-ci, font partie intégrante des présentes Conditions d'inscription.
- 1.3. Nous vous remercions de lire attentivement nos Conditions d'inscription, avant de vous inscrire comme Panéliste. Pour toute référence future, nous vous recommandons d'en conserver une copie au format pdf ou de les imprimer. Vous pouvez en télécharger une version en cliquant [ici](#). Vous pourrez également en télécharger une copie en vous connectant à votre espace personnel.

### ARTICLE 2 : ETUDES DE MARCHÉ

- 2.1. La finalité de nos Etudes est de permettre à nos Clients entreprises d'identifier les caractéristiques d'un marché de biens et de services, de mieux comprendre les attentes et besoins de leurs clients et prospects, d'améliorer leurs biens et services, d'en concevoir de nouveaux, de même que d'adapter leur communication publicitaire et leurs actions de marketing.
- 2.2. Pour réaliser de telles études, IntotheMinds détient une base de données qui rassemble les Panélistes souhaitant participer à nos Etudes. Les Données collectées lors de l'inscription permettent de sélectionner, en fonction de critères précis, les Panélistes à inviter pour la réalisation d'une Etude commandée par un Client déterminé. Les Panélistes peuvent prendre connaissance de l'identité de notre Client au moment de cette invitation. Ceux qui souhaitent participer à l'Etude prennent connaissance sur notre Site des Conditions de participation applicables à celle-ci, et en acceptent les termes.

## ARTICLE 3 : DEFINITIONS

### 3.1. Définitions générales

Pour l'application des présentes Conditions d'inscription, on entend par :

1. « Site » : le site web accessible via l'URL [www.intotheminds.com](http://www.intotheminds.com) ;
2. « IntotheMinds » / « nous » / « nos » : la SPRL IntotheMinds ;
3. « Utilisateur (de ce Site) » : tout internaute qui se connecte à ce Site, navigue sur celui-ci, et ce peu importe qu'il soit inscrit ou non comme Panéliste ;
4. « Panéliste » : toute personne physique qui, après acceptation des présentes Conditions d'inscription, est enregistrée dans nos bases de données comme souhaitant participer à nos Etudes ;
5. « Vous » / « vos » : Panéliste ou le candidat Panéliste, en fonction du contexte ;
6. « Client (entreprise) » / « Entreprise cliente » : toute entreprise qui recourt aux services de consultance et aux Etudes de marché de IntotheMinds.
7. « Ménage » : Ensemble des personnes physiques vivant sous le même toit que le Panéliste ;
8. « Etude(s) de marché » ou « Etude(s) » : toute étude, toute enquête, toute analyse réalisée par IntotheMinds, dont l'objet et la finalité sont décrits ci-dessus à l'article 2.
9. « Compte personnel » du Site : partie de ce Site qui est réservée aux Panélistes qui y sont inscrits, et dont l'accès est sécurisé notamment par l'utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ;
10. « Contrat » : contrat entre IntotheMinds et le Panéliste, né de l'acceptation par celui-ci des présentes Conditions d'inscription ;
11. « Compensation » : somme d'argent dont le montant est déterminé avant la participation à une Etude, et qui est versée au Panéliste pour et après sa participation à l'intégralité de celle-ci ;
12. « Incident » : toute cause (technique ou autre) ayant pour effet d'interrompre, de ralentir, de perturber, d'entraver le fonctionnement de ce Site ;
13. « Information(s) » : terme général désignant toute information, devant ou pas être qualifiée comme une « Donnée personnelle », au sens où cette expression est définie ci-dessous à l'article 3.2, 1°.

### 3.2. Définitions en matière de protection des données personnelles

Au sens des présentes Conditions d'inscription, les termes qui suivent ont la même signification que dans le *Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après, le « Règlement général sur la protection des données » ou le « RGPD »)*, à savoir qu'on entend par :

1. « Donnée à caractère personnel » ou « Donnée personnelle » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
2. « Traitement » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;
3. « Limitation du traitement », le marquage de données à caractère personnel conservées, en vue de limiter leur traitement futur ;

4. « Profilage », toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique ;
5. « Pseudonymisation », le traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable ;
6. « Fichier », tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique ;
7. « Responsable du traitement », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre ;
8. « Sous-traitant », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ;
9. « Destinataire », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers. Toutefois, les autorités publiques qui sont susceptibles de recevoir communication de données à caractère personnel dans le cadre d'une mission d'enquête particulière conformément au droit de l'Union ou au droit d'un État membre ne sont pas considérées comme des destinataires; le traitement de ces données par les autorités publiques en question est conforme aux règles applicables en matière de protection des données en fonction des finalités du traitement ;
10. « Tiers », une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du sous-traitant, sont autorisées à traiter les données à caractère personnel ;
11. « Consentement » de la personne concernée, toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ;
12. « Violation de données à caractère personnel », une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données ;

## **ARTICLE 4 : TERRITORIALITE ET LANGUES**

- 4.1. L'inscription comme Panéliste dans notre base de données, de même que la participation à nos Etudes, sont réservées aux personnes physiques domiciliées dans un Etat membre de l'Union européenne.
- 4.2. La présente version des Conditions d'inscription est exclusivement applicable aux personnes physiques qui sont domiciliées en Belgique, en France et au Luxembourg. Si vous n'êtes pas domicilié dans l'un de ces Etats, merci de sélectionner sur notre Site la version des présentes Conditions d'inscription qui s'appliquent à votre pays.

**4.3.** Les présentes Conditions d'inscription sont également disponibles en néerlandais et en anglais. En cas de doute quant à l'interprétation à donner à un terme, une expression ou une des clauses de celles-ci, la version en langue française prédominera toujours.

## II. Conditions et procédure d'inscription

### ARTICLE 5 : RECHERCHE ET SELECTION DES CANDIDATS PANELISTES

- 5.1. Afin de nous faire connaître du public et de recruter des Panélistes, nous diffusons des annonces sur différents canaux et médias, notamment sur internet et les réseaux sociaux. Les personnes intéressées sont invitées à se rendre sur ce Site pour obtenir de plus amples informations sur nos activités. Si nécessaire, elles peuvent nous contacter pour toutes questions ou précisions quant à leur éventuelle inscription comme Panéliste, de même qu'au sujet de leur éventuelle participation à nos Etudes.
- 5.2. A titre exceptionnel, et lorsque les nécessités d'une Etude spécifique le requiert, il arrive que nos équipes :
  - 5.2.1. se rendent directement dans l'espace public à la rencontre de candidats Panélistes ;
  - 5.2.2. ou encore qu'elles prennent contact avec différentes personnes par téléphone, dans le respect des règles légales qui trouvent à s'appliquer et dont le contenu est rappelé ci-dessous à l'article 13.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 6.1. Le Panéliste qui s'inscrit déclare :
  - 6.1.1. qu'il a atteint l'âge de la majorité, à savoir 18 ans ;
  - 6.1.2. qu'il est domicilié dans l'un des Etats mentionnés à l'article 4 des présentes Conditions d'inscription.
- 6.2. L'inscription comme Panéliste est volontaire et gratuite.

### ARTICLE 7 : PROCEDURE D'INSCRIPTION

- 7.1. Dans tous les cas, une inscription valable est requise, pour être inscrit comme Panéliste dans notre base de données. Pour ce faire, vous devez :
  - 7.1.1. compléter les formulaires d'inscription qui sont prévus à cet effet sur ce Site ;
  - 7.1.2. et accepter les présentes Conditions d'inscription sans réserve, en ce compris les Règles applicables en matière de protection des données décrites ci-dessous au titre III.
- 7.2. En principe, le candidat Panéliste s'inscrira toujours en se rendant spontanément sur les pages de ce Site qui sont prévues à cet effet. Toutefois, dans l'hypothèse particulière visée à l'article 5.2. lettre (b), les candidats pourront s'inscrire en utilisant l'équipement informatique (ordinateur portable ou tablette) utilisé sur le terrain par nos équipes, et plus précisément en apposant directement leur signature manuscrite sur le champ de l'écran réservé à cet effet.

### ARTICLE 8 : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- 8.1. Champs obligatoires  
Le Panéliste s'engage à compléter l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, identifiables par un astérisque.

## **8.2. Exactitude des informations communiquées & sincérité**

Lorsque vous vous inscrivez comme Panéliste et créer votre compte, de même lorsque vous participez à nos Etudes, vous garantissez que vous utilisez votre véritable identité et que les Données communiquées à IntotheMinds sont vraies, complètes, et à jour au moment où elles sont fournies.

## **8.3. Compte personnel**

Après votre inscription, un Compte personnel dont l'accès est sécurisé sera créé. Vous pourrez y consulter et modifier l'ensemble des Données que vous nous avez communiquées lors de l'inscription. Vous vous engagez à vérifier régulièrement l'exactitude de celles-ci et à procéder aux actualisations nécessaires.

## **8.4. Mot de passe**

Vous êtes invité à choisir un mot de passe. Ce mot de passe garantit la confidentialité des informations contenues dans votre Compte personnel. Vous ne pouvez donc en aucun cas le communiquer à un tiers. A défaut, IntotheMinds ne pourra être tenu pour responsable des accès non autorisés à vos Données, ni des éventuelles conséquences de ces accès.

## **8.5. Adresse de courrier électronique**

8.5.1. IntotheMinds n'utilise votre adresse de courrier électronique que si vous lui avez vous-mêmes communiquée.

8.5.2. Vous devez être inscrit sur notre Site avec une adresse électronique qui est valide et à laquelle vous avez régulièrement accès. Cette adresse est nécessaire à la bonne exécution de la procédure d'inscription. Elle est également nécessaire à l'exécution du Contrat, et sera utilisée par la suite pour vous inviter à participer à nos Etudes. Le Panéliste s'assure donc que son adresse est valide et opérationnelle, pendant toute la durée de sa relation contractuelle avec IntotheMinds.

8.5.3. L'inscription à notre Lettre d'information fait l'objet d'un Consentement spécifique quant à l'utilisation de votre adresse de courrier électronique. Ceci étant, une personne peut être inscrite à notre Lettre d'information, sans pour autant être enregistrée comme Panéliste. A l'inverse, un Panéliste peut se désinscrire de notre Lettre d'information à tout moment, sans que cette décision ait le moindre effet sur l'exécution de ce Contrat. Pour de plus amples informations sur l'inscription à notre Lettre d'informations, nous vous renvoyons aux [Conditions d'utilisation](#) de ce Site.

## **8.6. Sexe**

Nous proposons dans le champ intitulé « sexe » de renseigner « homme », « femme », ou « autre ». La communication de cette information a pour seul et unique but de respecter l'identité de genre de chacun, lors que nous interagissons avec vous. Cette information ne sera jamais traitée en-dehors de cette finalité. Ainsi, elle ne sera jamais utilisée comme critère permettant de sélectionner les Panélistes invités à participer à une Etude, ni traitée pour fonder les résultats ou réaliser des analyses dans le cadre de nos Etudes. En aucun cas, cette information ne sera communiquée à nos Clients ou à des Tiers

## **8.7. Composition de ménage**

8.7.1. A ce stade de l'inscription, nous collectons uniquement des informations générales sur la composition de votre Ménage.

8.7.2. Lors de la participation à nos Etudes, vous pourrez être amenés à nous communiquer des Données personnelles relatives aux membres de votre Ménage (vos enfants, votre compagne, votre compagnon, vos parents...). Nous attirons déjà votre attention sur le fait que vous ne pourrez nous fournir de telles de Données que si vous avez informé les personnes concernées et obtenu préalablement leur Consentement. Vous trouverez de

plus amples informations, dans les Conditions de participation qui vous seront fournies préalablement à la participation aux Etudes.

## ARTICLE 9 : FORMATION DU CONTRAT

### 9.1. Principe : inscription du Panéliste sur ce Site

9.1.1. Après avoir lu nos Conditions d'inscription, le candidat Panéliste accepte sans réserve :

- nos Conditions d'inscription comme Panéliste,
- en ce compris nos Règles applicables en matière de protection des données personnelles, contenues au titre III des présentes. Pour ce faire, il coche les deux cases du formulaire qui figurent au regard de ces deux points.

9.1.2. Ensuite, il clique sur le bouton « Je m'inscris » pour valider. L'activation de ce bouton fait naître un Contrat entre IntotheMinds et le Panéliste.

### 9.2. Exception : utilisation de l'équipement informatique de IntotheMinds

9.2.1. Dans l'hypothèse particulière visée à l'article 5.2. lettre (b), les candidats Panélistes pourront s'inscrire en utilisant l'équipement informatique (ordinateur portable ou tablette) utilisé sur le terrain par nos équipes. Pour ce faire, le candidat Panéliste procède ainsi qu'indiqué au paragraphe 9.1.1 du présent article.

9.2.2. Ensuite, il appose sa signature manuscrite sur le champ de l'écran réservé à cet effet, afin de s'assurer qu'il utilise personnellement l'équipement informatique précité.

9.2.3. Pour valider, il clique sur le bouton « Je m'inscris ». L'activation de ce bouton fait naître un Contrat entre IntotheMinds et le Panéliste.

## ARTICLE 10 : FINALISATION DE L'INSCRIPTION

### 10.1. Vérification de votre identité

10.1.1. Après validation du formulaire, un message contenant un hyperlien (token de validation) vous sera envoyé à l'adresse de courrier électronique que vous nous avez communiquée, afin de vérifier votre identité. En cliquant sur cet hyperlien, vous activez votre Compte et finalisez votre inscription.

10.1.2. En cas de doute sur votre identité, IntotheMinds se réserve le droit de vous demander de lui fournir des preuves de celles-ci. Les Informations et documents communiqués à cette fin ne seront conservés que le temps de réaliser les vérifications nécessaires.

### 10.2. Courriel de confirmation

Vous recevrez automatiquement un courrier électronique vous confirmant votre inscription comme Panéliste, à l'issue de la procédure décrite ci-dessus (aux articles 7 et suivants).

## ARTICLE 11 : PARTICIPATION A NOS ETUDES

### 11.1. L'inscription comme Panéliste n'emporte en elle-même pas le droit de participer aux Etudes.

En fonction des besoins des différentes Etudes, les Panélistes inscrits seront sélectionnés, puis invités à participer.

### **11.2. Traitement des Données communiquées lors de l'inscription : finalité**

Les données que vous nous communiquez en complétant nos formulaires d'inscription ont principalement pour objectif de sélectionner dans notre base de données, sur base de différents critères, les Panélistes qui peuvent participer à une Etude spécifique. Les personnes sélectionnées recevront un courriel d'invitation, mentionnant le type d'Etude et l'identité de notre Client.

### **11.3. Conditions de participation aux Etudes**

La participation à chaque Etude est également régie par des Conditions de participation. Celles-ci seront communiquées et devront être acceptées, préalablement à la participation à l'Etude concernée.

### **11.4. Compensation financière versée au Panéliste**

11.4.1. La participation à une Etude est, en principe, récompensée par le paiement d'une somme d'argent, à titre de Compensation.

11.4.2. Le montant de cette Compensation, exprimé en euro (tous frais et taxes compris), est déterminé et communiqué au Panéliste, avant sa participation à une Etude. IntotheMinds ne sera redevable de la Compensation que si le Panéliste a participé à l'intégralité de l'Etude et a satisfait à l'ensemble de ses obligations contractuelles. La Compensation sera versée au Panéliste à l'issue de l'Etude concernée, sur le compte bancaire indiqué dans son Compte personnel.

## **ARTICLE 12 : DUREE ET FIN DU CONTRAT**

### **12.1. Durée indéterminée**

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le contrat se poursuit aussi longtemps que le Panéliste n'a pas émis le souhait de ne plus participer à nos Etudes, sous réserve de l'application : (a) des paragraphes 12.2 à 12.5 de la présente disposition ; (b) et de l'article 31 relatif à la modification du Contrat.

### **12.2. Résiliation par le Panéliste**

Le Panéliste peut, à tout moment et sans motif, mettre un terme à ce Contrat, en nous indiquant qu'il ne souhaite plus participer à nos Etudes. Dans ce cas, il ne sera redevable d'aucune indemnité de rupture.

### **12.3. Panéliste non actif pendant 5 ans**

Lorsque le Panéliste ne participe à aucune de nos Etudes pendant 5 années consécutives, nous nous réservons le droit de mettre un terme au Contrat qui nous lie à lui<sup>13</sup>. Si la personne souhaite à nouveau participer à nos Etudes, elle devra procéder à une nouvelle inscription et suivre la procédure décrite aux articles 7 à 10 des présentes Conditions d'inscription.

### **12.4. Résiliation pour faute**

IntotheMinds se réserve le droit de mettre immédiatement un terme au Contrat et à fermer votre compte :

- a) si vous perturbez le fonctionnement du Site de quelque manière que ce soit ;
- b) si votre inscription ne satisfait pas aux conditions visées ci-dessus aux articles 5.1 et 7.2 ;
- c) si les informations communiquées s'avèrent inexactes, incomplètes, frauduleuses ou mensongères ;
- d) de même qu'en cas de manquement grave aux présentes Conditions d'inscription.



## ARTICLE 13 : UTILISATION DU TELEPHONE

### 13.1. Règles européennes applicables

L'article 12 de la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques) prévoit que :

- « 1. Les États membres veillent à ce que les abonnés soient informés gratuitement et avant d'y être inscrits des fins auxquelles sont établis des annuaires d'abonnés imprimés ou électroniques accessibles au public ou consultables par l'intermédiaire de services de renseignements, dans lesquels les données à caractère personnel les concernant peuvent figurer, ainsi que de toute autre possibilité d'utilisation reposant sur des fonctions de recherche intégrées dans les versions électroniques des annuaires.
- 2. Les États membres veillent à ce que les abonnés aient la possibilité de décider si les données à caractère personnel les concernant, et lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public, dans la mesure où ces données sont pertinentes par rapport à la fonction de l'annuaire en question telle qu'elle a été établie par le fournisseur de l'annuaire. Ils font également en sorte que les abonnés puissent vérifier, corriger ou supprimer ces données. La non-inscription dans un annuaire public d'abonnés, la vérification, la correction ou la suppression de données à caractère personnel dans un tel annuaire est gratuite.
- 3. Les États membres peuvent demander que le consentement des abonnés soit également requis pour toute finalité d'annuaire public autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom et, au besoin, d'un nombre limité d'autres paramètres.
- 4. Les paragraphes 1 et 2 s'appliquent aux abonnés qui sont des personnes physiques. Les États membres veillent également, dans le cadre du droit communautaire et des législations nationales applicables, à ce que les intérêts légitimes des abonnés autres que les personnes physiques soient suffisamment protégés en ce qui concerne leur inscription dans des annuaires publics ».

Cette disposition a été transposée dans les différents Etats membres de l'Union européenne.

### 13.2. Fichiers d'opposition générale pour des appels de marketing

13.2.1. En Belgique, l'article VI.111 et VI.112 du Code de droit économique prévoit que : « L'opérateur offre à son abonné la possibilité de communiquer, à tout moment, qu'il s'oppose à l'utilisation du numéro de téléphone ou des numéros de téléphone qui lui sont attribués pour des raisons de marketing direct ». En application de cette disposition, l'ASBL Do Not Call me gère un fichier « Ne m'appellez plus ». Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de cette société à l'adresse suivante : <https://www.dncm.be>

13.2.2. En France, l'article L223-1 du Code de la consommation prévoit que : « Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes ». En application de l'article L-223-4 de ce même code, la société Oppostel a été désignée pour gérer la liste « Bloctel ». Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de cette société à l'adresse suivante: <https://conso.bloctel.fr>

### 13.3. Mise en œuvre

13.3.1. Lorsque nous contactons des personnes par téléphone, nous veillons toujours à décliner, au début de la conversation, l'identité de notre société. Nous précisons la finalité de notre appel et vous indiquons la nature commerciale de celui-ci<sup>15</sup>. En outre,

nous précisons si nous procédons à un enregistrement de la conversation, et veillons toujours à obtenir préalablement votre accord.

13.3.2. Lorsque nous recueillons votre numéro de téléphone directement auprès de vous, nous vous informons toujours de votre droit à vous inscrire dans l'un des fichiers visés à l'article 13.2.

13.3.3. Les personnes qui sont renseignées dans l'un de ces fichiers - comme ayant formé leur droit d'opposition général quant à l'utilisation de leur numéro de téléphone à des fins de marketing - peuvent toujours accorder une exception à IntotheMinds, et nous autoriser spécialement à prendre contact avec elles par téléphone. Pour ce faire, nous avons besoin d'obtenir un consentement spécifique de votre part. Vous nous fournissez ce consentement en mentionnant votre numéro de téléphone dans notre formulaire d'inscription et en acceptant nos Conditions d'inscription.

13.3.4. Dans l'hypothèse visée à l'article 5. 2 des présentes Conditions d'inscription, nous prenons préalablement soin de vérifier, dans le respect et en fonction de la loi nationale applicable, que le numéro (de mobile ou fixe) concerné n'est pas repris dans un fichier, tel que celui mentionné à l'article 13.2.

## **ARTICLE 14 : RENDEZ-VOUS A VOTRE DOMICILE**

Nos équipes ne se présenteront jamais à votre domicile sans avoir préalablement obtenu votre accord, ni sans avoir convenu d'un rendez-vous. Les motifs de notre visite vous seront toujours expliqués. En outre, lorsque les membres des équipes d'IntotheMinds se présentent au domicile des Panélistes (par exemple dans le cadre d'un entretien qualitatif), ils veillent toujours à décliner l'identité de notre société.

## **ARTICLE 15 : NON APPLICATION DU DROIT DE RETRACTATION**

Dès lors que ni le Contrat avec IntotheMinds ne porte pas sur la livraison d'un bien ou d'un service, le droit de rétractation, prévu dans le droit des différentes Etats membres de l'Union européenne en transposition de la Directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, n'est pas applicable.

## **ARTICLE 16 : UTILISATION DES PRODUITS DE NOS CLIENTS DANS LE CADRE DE NOS ETUDES**

**16.1.** Dans le cadre de nos Etudes, il nous arrive de proposer aux Panélistes de tester des produits qui sont mis sur le marché par nos Clients, à leur responsabilité exclusive et à l'exclusion de toute responsabilité d'IntotheMinds. Dans ce cas, IntotheMinds agit uniquement au nom et pour compte de son Client, dont il précisera toujours l'identité. Des clauses particulières seront prévues dans les Conditions de participation applicables à l'Etude concernée.

**16.2.** IntotheMinds veille toujours à communiquer aux Panélistes l'ensemble des informations que son Client lui demande, en son nom, de fournir au sujet de l'utilisation du produit concerné (mode d'emploi, précaution d'usage, avertissement, note...). De telles informations seront fournies avec les Conditions de participation précitées.

**16.3.** Dans le contexte décrit au présent article, IntotheMinds ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles conséquences dommageables (que ce soit aux biens ou aux personnes) qui découleraient :

- 16.3.1. de l'utilisation que le Panéliste fait de ce produit, et ce quelque soit cette utilisation ;
- 16.3.2. d'une éventuelle défektivité ou non conformité de ce produit.

Le Panéliste adressera ses réclamations exclusivement et directement au Client d'Intotheminds.

**16.4.** En outre, IntotheMinds ne peut pas être considéré comme un vendeur au sens des articles 1582 et suivants des Codes civils belge, français et luxembourgeois. En conséquence, les droits et actions que la loi accorde à un consommateur à l'encontre d'un vendeur, sont inapplicables. Il en va ainsi, à titre exemplatif et de manière non exhaustive, de:

- 16.4.1. la garantie des vices cachés, telle qu'elle est contenue aux articles 1641 à 1648 des Codes civil français, belge et luxembourgeois ;
- 16.4.2. de la garantie de conformité qui est contenue : en Belgique aux articles 1649ter à 1649octies du Code civil ; en France aux articles L211-4 et sv. du Code de la consommation ; et, au Luxembourg, aux articles L. 212-3 et sv. du Code de la consommation.

## **ARTICLE 17 : RESPONSABILITE**

**17.1.** Le Panéliste s'engage à n'adopter aucun comportement de nature à perturber ou à entraver le fonctionnement de ce Site.

**17.2.** IntotheMinds décline toute responsabilité, envers le Panéliste, pour tout dommage, matériel ou moral, direct ou indirect, en cas :

- 17.2.1. d'interruption, de ralentissement, de perturbation, de défaillance du Site et ce, quelque soit la cause ;
- 17.2.2. de détournements des mots de passe ou codes confidentiels du Panéliste, malgré les mesures de sécurité mises en place ;
- 17.2.3. de contamination par virus des données et/ou du logiciel et/ou des équipements informatiques du Panéliste, malgré les mesures de sécurité mises en place ;
- 17.2.4. d'intrusions malveillantes de tiers dans le terminal du Panéliste, malgré les mesures de sécurité mises en place ;

## **ARTICLE 18 : RESPECT DES DROITS INTELLECTUELS DE INTOTHEMINDS**

Le Panéliste s'engage à respecter les droits intellectuels d'IntotheMinds (marque, droits d'auteur...). Le contenu (formulaires, articles, conditions générales, images...), la structure, le graphisme, le code source de ce Site sont protégés au titre de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de quelque nature que ce soit nécessite l'accord écrit d'IntotheMinds.

## **ARTICLE 19 : INCESSIBILITE**

Le Panéliste accomplit lui-même l'ensemble des obligations de ce Contrat. Il complète lui-même et personnellement les formulaires proposés dans le cadre de l'inscription et des Etudes. De surcroît, la cession de tout ou partie des droits résultant de ce Contrat est interdite, que ce soit à titre onéreux ou gracieux.

# III. Règles applicables en matière de protection des données personnelles

## ARTICLE 19 : DECLARATION

La SPRL IntotheMinds attache une grande importance au bon respect du droit fondamental à la vie privée et à la protection des Données Personnelles. Elle s'engage à respecter toute législation ou norme applicable en matière de vie privée et de protection des données personnelles, et tout particulièrement la Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après, le « Règlement général sur la protection des données » ou le « RGPD »).

## ARTICLE 20 : FINALITES – RESPONSABLES DE TRAITEMENT

### 20.1. Notre base de données de Panélistes

La SPRL IntotheMinds traite vos Données comme Responsable de traitement, dans le cadre des finalités suivantes :

20.1.1. la conclusion et l'exécution du présent Contrat ;

20.1.2. l'administration et la gestion de notre base de données relative aux Panélistes souhaitant participer à nos Etudes ;

20.1.3. lorsque nous sélectionnons des Panélistes et les invitons à participer à une Etude particulière, pour l'un de nos Clients ; (d) le respect de nos obligations légales, dont nos obligations comptables et fiscales.

Pour rappel, vous trouverez l'ensemble de nos coordonnées et la manière de nous contacter dans nos [Mentions légales](#), ainsi qu'à l'article 1 des présentes Conditions d'inscription.

### 20.2. Participation aux Etudes pour nos Clients

La SPRL IntotheMinds et son Client entreprise agissent conjointement comme Responsables de traitement (ou coresponsables de traitement), lorsqu'ils traitent vos Données dans le cadre des finalités suivantes : (a) la réalisation d'une Etude de marché spécifique, dont l'objet est décrit à l'article 2.1 des présentes Conditions d'inscription ; (b) l'exécution de la convention découlant de l'acceptation des Conditions de participation à une Etude spécifique, en ce compris le paiement de la Compensation pour une Etude spécifique.

### 20.3. Objet du présent titre

Le présent titre III concerne uniquement les Traitement de Données et les finalités visés au point 1 du présent article. La manière dont IntotheMinds et son Client entreprise traitent vos Données dans le cadre de la participation à une Etude particulière fera l'objet de Conditions de participation spécifiques.

## ARTICLE 21 : FONDEMENT LEGAL DU TRAITEMENTS DE VOS DONNEES

21.1. Principe : Le fondement légal des Traitements varie selon la finalité de ce celui-ci.

21.2. Dans le cadre des finalités mentionnées à l'article 20.1, lettres (a) à (c) des présentes Conditions d'inscription, le Traitement de vos Données est fondé sur l'article 6, 1°, b) du RGPD. Il est, en effet, nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande.

- 21.3.** Les Traitements de vos Données visé à l'article 20.1, lettre (d) est fondé sur l'article 6, 1°, c) du RGPD : il est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle nous sommes soumis.

## **ARTICLE 22 : CATEGORIES DE DONNEES ET SOURCES DE CELLES-CI**

L'ensemble des Données traitées dans le cadre des finalités visées à l'article 20.1, lettres (a) à (c) nous sont directement fournies par le Panéliste, lorsqu'il complète le formulaire d'inscription visé à l'article 8 des présentes.

## **ARTICLE 23 : COMMUNICATION DES DONNEES A DES TIERS**

### **23.1. Communication à des Sous-traitants**

Afin de réaliser les finalités mentionnées à l'article 20.1, IntotheMinds est amenée à communiquer à des Sous-traitants des Données relatives aux Panélistes. Ces Tiers peuvent être des sociétés ou des personnes physiques. Il s'agit, par exemple, des prestataires informatiques qui assurent la maintenance du Site, de la société qui assure l'hébergement de ce Site et de ses bases de données. IntotheMinds sélectionne ses sous-traitants avec le plus grand soin, et en fonction notamment des garanties qu'ils apportent au niveau de la protection des données personnelles. Une liste de nos Sous-traitants est accessible en cliquant [ici](#).

### **23.2. Communication à notre Client entreprise**

23.2.1. Les catégories de Données personnelles des Panélistes et des membres de son Ménage que nous communiquons à nos Clients seront indiquées dans nos Conditions de participation.

23.2.2. De manière générale, et afin d'assurer une protection optimale de votre vie privée, nous ne fournissons à notre Client que des Données personnelles pseudonymisées, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une opération de Pseudonymisation au sens du RGPD (définition reprise à l'article 2.2, 5° des présentes). Autrement dit, votre nom et votre prénom ne sera pas communiqué, et notre Client n'aura pas accès directement à votre identité. De telles données pseudonymisées ne constituent pas des données anonymes, et continuent à être protégées par le RGPD.

23.2.3. Communication à une autorité administrative ou judiciaire

Il est possible que IntotheMinds soit tenue de communiquer tout ou parties de vos Données à une autorité administrative ou judiciaire, lorsque la loi le requiert ou afin de se conformer à une décision de justice ou un ordre d'une autorité publique. Dans une telle hypothèse, vous serez toujours informé de la demande qui nous est faite, et ce avant toute communication de vos Données.

## **ARTICLE 24 : TRANSFERT DE DONNEES HORS UE**

Il se peut que certains Tiers - soit le Client entreprise, ou encore l'un de nos sous-traitants - soient établis dans des Etats qui sont situés en-dehors du territoire de l'Union européenne et dont la législation n'assure pas un niveau de protection de la vie privée et des données personnelles au moins équivalent à celui garanti dans les pays membres de l'Union européenne. Dans un tel cas, IntotheMinds prend les mesures nécessaires afin de garantir que ces Tiers sont soumis à un niveau de protection des données personnelles au moins équivalent à celui qui est garanti dans l'Union européenne et ce, dans le respect des exigences légales applicables à de tels transferts de Données. La localisation de nos Sous-traitants est mentionnée dans la liste de nos Sous-traitants, accessible en cliquant [ici](#).

## ARTICLE 25 : EMPLOYES DE INTOTHEMINDS

- 25.1.** IntotheMinds veille à ce que, pour les personnes agissant sous son autorité (employés), l'accès aux données et les possibilités de Traitement soient limités à ce dont ces personnes ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions ou à ce qui est nécessaire pour les nécessités des tâches qu'ils accomplissent.
- 25.2.** IntotheMinds informe les personnes agissant sous son autorité des dispositions du RGPD, ainsi que de toute prescription pertinente, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

## ARTICLE 26 : DUREES DE CONSERVATION

- 26.1.** Principe  
IntotheMinds ne conservera pas les Données personnelles qu'elle traite à votre sujet au-delà du temps nécessaire à la poursuite des finalités définies à l'article 20.
- 26.2.** Délais  
Pour les finalités visées à l'article 20.1 lettres (a) à (c), nous conservons :
- 26.2.1. le nom, le prénom, la date de naissance, le dernier domicile renseigné du Panéliste et une preuve de son acceptation des présentes Conditions d'inscription pendant 10 ans, prenant cours à compter de la prise de fin du Contrat conformément à l'article 12 des présentes Conditions. Ce délai correspond au délai de prescription légale en matière contractuelle, contenu à l'article 2262bis du Code civil.
- 26.2.2. les autres Données collectées lors de l'inscription (via le formulaire mentionné à l'article 8 des présentes), pendant 5 ans. Ce délai prend cours à compter de la dernière interaction avec le Panéliste.

## ARTICLE 27 : EXERCICE DE VOS DROITS

- 26.3.** Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
- 26.4.** De surcroît, vous pouvez vous opposer sans frais au traitement de vos données à des fins de marketing.
- 26.5.** Vous pouvez également, à tout moment, demander de recevoir gratuitement vos Données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, en vue notamment de les transmettre à un autre Responsable du traitement (Droit à la portabilité des données).
- 26.6.** Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec IntotheMinds. Vous trouverez nos coordonnées complètes dans nos Mentions légales<sup>22</sup>. Elles sont également reprises à l'article 1 des présentes.

## ARTICLE 28 : COOKIES

Pour les règles applicables à l'utilisation de cookies, veuillez-vous référer aux [Conditions d'utilisation](#) de notre Site.

## ARTICLE 29 : LETTRE ELECTRONIQUE D'INFORMATION

Pour les règles applicables à la souscription à notre Lettre d'information, veuillez-vous référer aux [Conditions d'utilisation](#) de ce Site.

## ARTICLE 30 : SECURITE DES DONNEES

- 30.1.** IntotheMinds met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité du Traitement et des Données récoltées au regard des risques présentés par le Traitement et de la nature des Données à protéger adaptés au risque.
- 30.2.** IntotheMinds prend les plus grandes précautions dans la protection des contenus stockés par le Client contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte ou l'altération accidentelles, de même que contre l'accès et la divulgation non autorisés ou illicites. IntotheMinds assume une obligation de moyen à cet égard.

## IV. Dispositions diverses

### ARTICLE 31 : MODIFICATION DU CONTRAT

- 31.1.** IntotheMinds se réserve le droit de modifier les termes du présent Contrat à tout moment. Dans ce cas, il notifiera par courriel au Panéliste les dispositions ou les clauses qui ont été modifiées, supprimées ou ajoutées.
- 31.2.** Le Panéliste sera invité à marquer son accord sur cette nouvelle version des Conditions d'inscription dans un certain délai. A défaut d'accord du candidat dans ce délai, IntotheMinds se réserve le droit de mettre immédiatement fin au Contrat. Si la personne souhaite à nouveau participer à nos Etudes, elle devra procéder à une nouvelle inscription et suivre la procédure décrite aux articles 6 à 10 des présentes Conditions d'inscription.
- 31.3.** Par dérogation à l'article 31.2., lorsque le changement de la ou des clauses est exigé par la loi ou par une autorité gouvernementale, les nouvelles clauses trouveront immédiatement à s'appliquer. Le consentement exprès du Panéliste n'est pas requis, mais il pourra mettre fin au Contrat à tout moment conformément à l'article 12 des présentes Conditions d'inscription.

### ARTICLE 32 : CARACTERE COMPLET DU CONTRAT

Les parties acceptent que le présent Contrat constitue l'ensemble des relations contractuelles entre elles et qu'il annule et remplace toute correspondance, écrit, négociation, échange d'information à ce sujet qui aurait eu lieu préalablement à sa conclusion.

### ARTICLE 33 : NON-RENONCIATION

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent Contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

### ARTICLE 34 : EVENTUELLE ILLEGALITE D'UNE DISPOSITION

Si toute ou partie d'une des dispositions du présent Contrat est jugée par un tribunal compétent ou une autorité compétente comme nulle, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, ladite disposition ou partie de ladite disposition sera considérée comme divisible du reste du Contrat et n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres stipulations de ce Contrat.

### ARTICLE 35 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

- 35.1.** Le présent Contrat est soumis au droit de l'Etat dans lequel le domicile du Panéliste est localisé.
- 35.2.** En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat, les parties veilleront toujours à rechercher une solution amiable, avant toute procédure devant les cours et tribunaux. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être dégagée, le litige pourra, au choix, être porté :



- a) soit devant les juridictions belges ;
- b) soit devant les juridictions compétentes dans l'Etat dans lequel le domicile du Panéliste est localisé.